

COMMUNE DE SAINT-SÉVERIN - 16390
PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 DECEMBRE 2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, LE TROIS DU MOIS DE DECEMBRE à 19 H 00 le Conseil Municipal de SAINT-SÉVERIN s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIVIÈRE, Maire.

Etaient présents : M. Mmes RIVIÈRE Alain - BENOIT Patrick - DESAGE Sébastien - Mme FOURRÉ-GALLURET Karine - GALLÈS Patrick - MARCADIER Christian - MERCIER Bruno - MORGAN Andréa - MOREAU Jean Clément - GENDRON Teddy - PLANTIVERT Marie Edith - TÉLÉMAQUE Marie-Claude.

A été élu Secrétaire de séance : M. Teddy GENDRON

Date de convocation : 26/11/2019

Nombre total de conseillers : 15

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : Mme SIMONET Sylvette - M. SOCHARD Jacky et MÉAR Emmanuel

Pouvoirs : M. MÉAR Emmanuel a donné pouvoir à M. DESAGE Sébastien et SOCHARD Jacky a donné pouvoir à M. MOREAU Jean-Clément

Majorité absolue : 8

ORDRE DU JOUR :

Validation du procès-verbal du 05 NOVEMBRE 2019

Délibérations à prendre :

1. Réaménagement du prêt Crédit Agricole pour le financement du cabinet médical -Annexe 1,
2. Convention pour frais d'interventions à l'école et au pôle enfance -Annexe 2,
3. Autorisation convention de mise à disposition du bâtiment 16 rue du Périgord, avec coût du loyer, à la CDC,
4. Validation des frais de mission et de déplacement des élus,

Informations diverses :

* Point sur l'achat des tables pour la salle de réunion 16 rue du Périgord,

* Lancement du programme « Petites villes de demain » par le gouvernement : appel à projet -Annexe 3,

* Volets au 10 rue de la Pavancelle : devis - Annexe 4,

* Analyse financière (remis lors du précédent conseil),

* Informatique de la mairie : - mise à niveau windows : migration,

- Pack microsoft office 365,

- changement des logiciels : finances, ressources humaines, élections, état civil,

administrés – Annexe 5,

* Diagnostique thermique au 18 rue du Périgord réalisée par l'entreprise Bet Eec, nécessaire pour l'attribution de la subvention de la Région.

* Point sur les travaux de la Lizonne,

* Demande pour installation d'un défibrillateur au pôle médical,

* Manifestations : Bilan du repas des anciens,

Vœux du Maire,

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Jean Simonet Conseiller municipal durant 2 mandats, 1 minute de silence est observée.

Validation du procès-verbal du 05 Novembre 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal du 05 Novembre 2019.

RÉAMÉNAGEMENT DU PRÊT CRÉDIT AGRICOLE CONTRACTÉ POUR LE FINANCEMENT DU CABINET MÉDICAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune avait contracté un prêt auprès du Crédit Agricole pour le pôle médical au taux de 4.68 %.

Suite à notre demande le crédit agricole nous fait deux offres de réaménagement de ce prêt :

Capital restant dû	78 000.00
Intérêts normaux	977.43
Indemnité financière	7 800.00
Indem. Rembt. Anticipé	<u>608.40</u>
Total	<u>87 385.83</u>

1) Prêts à taux fixe échéances constantes :

MONTANT	DUREE	TAUX	PERIODICITE	ECHEANCE	COUT TOTAL
87 386	8 ans	0.92 %	Trimestrielle	2 835.67 €	90 741.48 €
		0.93 %	Annuelle	11 385.30 €	91 082.42 €

2) Prêts à taux fixe capital constant :

MONTANT	DUREE	TAUX	PERIODICITE	ECHEANCE	COUT TOTAL
87 386	8 ans	0.92 %	Trimestrielle	2 931.79 €	90 702.12 €
		0.93 %	Annuelle	11 735.92 €	91 042.93 €

Après étude, pour l'offre n° 2, il ressort une économie de 4 755 euros.

Délibération :

Vu le taux du prêt à 4.68 % contracté pour le pôle médical,

Monsieur le Maire propose comme cela a été souligné dans l'analyse financière présentée par la DGFIP, de réaménager ce prêt aux conditions actuelles du marché.

La clause de remboursement anticipé du prêt en cours prévoit des indemnités à hauteur de 8 408 euros.

Le nouveau prêt à 0.93 % permettrait une économie de 4 755 euros sur les intérêts à courir jusqu'à la fin du prêt.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la proposition de monsieur le Maire
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation du réaménagement de ce prêt

RACHAT PRÊT ASSAINISSEMENT

Une simulation de demande de remboursement anticipé à la SFIL (anciennement DEXIA), a été demandée.

Le capital restant dû est de 12 897.24 euros, au taux de 6.05 % à échéance trimestrielle jusqu'en 2023.

Attendre proposition.

CONVENTION POUR FRAIS D'INTERVENTIONS A L'ÉCOLE ET AU POLE ENFANCE

Il est rappelé aux membres du Conseil que les employés communaux interviennent régulièrement à la crèche et aux écoles. Ils ont effectué 288 heures pour les écoles et 50 heures pour la crèche au taux horaire de 21.60 euros. Le coût des différentes interventions est d'environ 8 300 euros, aujourd'hui non remboursés.

Les écoles et le pôle enfance étant de la compétence de la communauté de communes Lavalette Tude Dronne et devant l'impossibilité d'aboutir à un traitement équitable des attributions de compensations,

Monsieur le Maire indique que s'il souhaite poursuivre les interventions communales sur les sites de la CDC, il désire que le temps passé soit remboursé selon le critère forfaitaire mis en place dans d'autres communes.

Une convention devra être établie dans ce sens.

Arrivée de Monsieur Christian MARCADIER à 19 h 54.

AUTORISATION CONVENTION MAISON FRANCE SERVICE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention devra être signée avec la communauté de communes Lavalette Tude Dronne pour la location du bureau de la Maison France Service (MFS) au 16 rue du Périgord. Le calcul des frais de fonctionnement et autres frais se fera au prorata de la surface du bureau de la MFS et de l'Agence Postale Communale (APC), respectivement 60 % et 40 %.

L'abonnement et la consommation téléphone de l'APC et de la MFS seront respectivement à la charge de la commune et de la CDC Lavalette Tude Dronne.

Le loyer demandé sera de 500 euros pour l'utilisation de la partie MFS. La salle de réunion à l'étage pourra être mise à disposition ponctuellement et gracieusement à disposition de la CDC.

Il n'y a aucune objection pour mettre en route ces deux conventions.

FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'exercice de ses fonctions de Maire, le Conseil Municipal a voté, sur ses ressources ordinaires, des indemnités pour frais de représentation du Maire afin de couvrir les dépenses qu'il aurait engagées dans l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire signale que l'attribution de cette indemnité peut correspondre à une allocation forfaitaire annuelle, à condition qu'elle n'excède pas le montant des frais engagés.

M. le Maire demande au Conseil Municipal :

- De lui allouer une indemnité forfaitaire de 493.92 € pour frais de représentation du Maire pour l'année 2019 sachant qu'il existe les crédits suffisants au compte 6536 du budget communal 2019.

Où cet exposé le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Souligne qu'il existe les crédits suffisants au **compte 6536** du budget communal 2019
- **ACCEPTE** d'allouer une indemnité forfaitaire de **493.92 €** pour frais de représentation du Maire pour l'année 2019.

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX

Dans le cadre de l'aménagement de logements locatifs sociaux conventionnés,
Vu que cette opération est lourde financièrement pour la commune et non éligible au FCTVA ;

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de créer un budget annexe nommé logements sociaux, géré sous la nomenclature M14,

SOLLICITE l'assujettissement de ce budget à la TVA au régime réel normal, option trimestrielle à compter du 1^{er} Janvier 2019.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire fait part au Conseil que suite à des travaux supplémentaires à l'opération 331 et afin de faire face à ces dépenses imprévues, il y a lieu de procéder aux opérations budgétaires suivantes :

DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
Op 331 - Compte 2135	+ 500.00 €		
020 - Dépenses imprévues	- 500.00 €		

Ouï cet exposé, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents :
ADOpte la décision modificative n° 2 sur le budget communal 2019.

INFORMATIONS DIVERSES

Labellisation France Services :

Suite à la labellisation France Service, nous sommes contraints de revoir les horaires de l'agent. Actuellement, ce dernier est employé 35h/ semaine réparties : 24h mis à disposition à la CDC pour la MSAP et 11h mairie.

A compter du 1^{er} Janvier, la MSAP devient maison FS et doit rester ouverte tous les jours, même si l'agent est en formation. Une deuxième personne sera embauchée par la CDC pour cela.

L'Agent devra modifier ses horaires comme suit : 27/35eme pour la CDC et 8/35eme pour la mairie.

La convention existante de mise à disposition du personnel devra être revue dans ce sens

Le Conseil Municipal est d'accord pour ce changement d'horaires.

Salle de réunion au 16 rue du Périgord :

Cette salle peut accueillir 65 personnes. Il faut prévoir l'achat du mobilier soit tables et chaises.

Madame Karine Fourré-Galluret, Messieurs Patrick Gallès, Sébastien Desage et Bruno Mercier sont chargés de quantifier les besoins et de demander des devis.

Lancement du programme « Petites villes de demain »

L'intérêt de ce programme, lancé par le gouvernement, est de donner vie à nos petits territoires et revitaliser les centres bourg. La mise en œuvre est prévue pour le printemps 2020. Les délais étant court, Monsieur le Maire a demandé à ce que la commune, qui ne figurait pas dans la liste, soit intégrée à ce programme. La CdC Lavalette Tude Dronne sera porteur de ce projet avec les 4B.

Logement du 10 rue de la Pavancelle

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DEPIX concernant l'achat et la pose des volets roulants au logement du 10 rue de La Pavancelle. Les travaux s'élèvent à la somme 4 529.49 euros. Les travaux sont commandés.

Cette somme ayant été prévue sera mise en reste à réaliser au budget 2020

Informatique Mairie

- Pour des raisons de sécurité, mise à jour et protection contre les virus, il est nécessaire de faire migrer les postes informatiques qui sont actuellement sous windows 7 en windows 10. Un devis a été demandé à l'ATD 16.
- Le service administratif de la Mairie se sert actuellement des logiciels Berger Levrault. Un devis a été demandé auprès de l'ATD 16.

L'achat des logiciels et mise en route s'élèverait à la somme de 3 274.80 euros et la maintenance à 1 389.60 euros. La maintenance chez Berger Levrault est de 2 775.47 euros.

Il faut s'assurer que l'ATD16 propose les mêmes services que Berger Levrault. Il est demandé aux secrétaires de Mairie de faire une proposition sur ce sujet pour éclairer le choix du Conseil Municipal.

Le contrat nous liant avec Berger Levrault jusqu'au 31 décembre 2020, devra être dénoncé avant le 30 Septembre 2020.

Point sur les travaux de la Lizonne

Suite aux intempéries, les travaux sont arrêtés jusqu'au printemps 2020. L'entreprise qui intervient remettra le terrain en état.

Défibrillateur pôle médical :

Monsieur le Maire fait part de la demande du Docteur Lagrot, d'installer un défibrillateur au pôle médical. Le coût est d'environ 1500 euros HT. Le Conseil Municipal donne son accord.

Bilan repas des anciens du 1^{er} décembre :

Monsieur le Maire se félicite de la participation des aînés. L'animation et le repas ont été appréciés. Il remercie les volontaires et les bénévoles.

Vœux du Maire :

La date retenue est le 11 janvier 2020 à 18 h00. Un diaporama sur les 3 mandats écoulés sera présenté.

Analyse Financière :

Monsieur ETHEVENIN, Comptable Public à Chalais, nous a remis une analyse financière simplifiée 2018, dont copie a été remise aux membres du Conseil Municipal.

Principaux constats :

« La situation sur les 5 années étudiées montre que Saint Séverin est en bonne santé financière.

La commune bénéficie de très fortes recettes de fonctionnement dont la moitié en rentrées fiscales qui sont en baisse de 12% depuis 2015.

Dans le même temps ses charges de fonctionnement élevées sont en lente diminution.

Au global, la commune ressort sur tous les exercices une forte CAF brute, dont la tendance est à la baisse.

Cette forte CAF brute lui permet d'avoir une grande capacité d'investissement, d'autant qu'elle est très peu grevée par le remboursement des dettes financières.

Les dépenses d'équipement sont couvertes à 63% par l'épargne nette.

En investissement, outre les excédents capitalisés, la collectivité bénéficie d'importantes subventions qui augmentent sa capacité à investir.

La collectivité procède à de très forts équipements en matière de voirie et d'équipements de ses bâtiments municipaux.

La collectivité est très peu endettée et n'a souscrit aucun prêt depuis 2012.

Sa trésorerie est très conséquente »

Les impôts n'ont pas augmenté depuis 2007.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réunion qu'il a eue avec Madame MARSAUD, députée, et les représentants de la SCAR et V-Gaz. Madame Marsaud souhaitait rencontrer ces derniers en présence des élus, pour qu'ils lui présentent le projet et répondent aux questions qui se posent.

Il ressort qu'un nombre important de camions vont circuler (40 000 tonnes environ à transporter) sur une période concentrée sur 4 mois.

Le permis de construire concernant ce projet a été déposé en Mairie le 22 Septembre et le 23 octobre V-Gaz a fourni directement aux services instructeurs, les pièces complémentaires demandées.

Le Maire et le Conseil Municipal doivent donner un avis dans les 3 mois suivant le dépôt des pièces soit avant le 23 janvier 2020.

Les dossiers de permis de construire et ICPE ne peuvent pas être consultés tant que la décision n'est pas rendue par la Préfecture.

- Monsieur DEPIX Mickaël a demandé s'il était possible de déplacer un poteau électrique se trouvant près de son atelier sur un terrain acquis auprès de Madame Jovanneau. Cette acquisition devant servir à l'accès à l'arrière de son atelier, ce poteau risque à l'avenir de gêner la circulation des véhicules, suite à l'aménagement

d'une sortie de parcelle. La demande a été transmise à Monsieur CESSAC de ENEDIS, qui accepte de déplacer ce poteau et nous indique qu'ENEDIS prendra en charge les frais.

- Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a récupéré le logement du 16 rue de la Pavancelle. Ce logement était occupé par Monsieur LOUIS depuis 1961 et aucun travaux n'a été fait depuis.

Afin de louer à nouveau ce logement et de le mettre aux normes, des devis vont être demandés pour la réfection de la toiture, des murs et de l'électricité.

Une demande de location nous a été adressée par Madame PLANTIVERT Edith.

- Monsieur Desage, responsable de la commission concernant la location de la Guinguette, nous informe qu'à ce jour il y a deux candidatures : Madame Sophie Bittard de Saint-Séverin et Madame Piano et monsieur Chabot du Gard.

Ils vont être convoqués courant décembre.

- La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au 07 janvier 2020.

- Au conseil municipal de février, nous procéderons au vote du compte administratif 2019 et ferons une ébauche du budget 2020.

- Pour information, le programme de voirie 2019 n'a pas été fait à cause des intempéries. En 2020, les travaux concerneront le programme 2019 plus programme 2020.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant formulée, la séance est levée à 21 h 30.

Signatures :

Patrick BENOIT	Sébastien DESAGE	Karine FOURRE-GALLURET
Patrick GALLES	Teddy GENDRON	Christian MARCADIER
Emmanuel MEAR Absent excusé	Bruno MERCIER	Jean Clément MOREAU
Andréa MORGAN	Marie Edith PLANTIVERT	Alain RIVIERE
Sylvette SIMONET Absente excusée	Jacky SOCHARD Absent excusé	Marie-Claude TELEMAQUE